

MODALITES DE REGLEMENT DE LA SCOLARITE 2012/2013

- Frais de dossier :

L'encaissement a lieu dans les 30 jours suivant l'acceptation du dossier.

Les frais de dossier sont remboursés uniquement dans les cas suivants :

- Non obtention du baccalauréat
- Candidature non retenue par Profilsup

- Règlement comptant :

Un chèque de 3300 euros devra nous parvenir avec le relevé de notes du Baccalauréat au plus tard **le 15 juillet 2012**. Il sera encaissé le 1er octobre 2012.

- Règlements échelonnés :

Trois chèques de 1100 euros, à l'ordre de Profilsup et datés de juillet, devront nous parvenir avec le relevé de notes du Baccalauréat au plus tard **le 15 juillet 2012**. Ils seront encaissés les 1^{er} octobre 2012, 1^{er} décembre 2012 et 1^{er} février 2013.

Nous pouvons, sur votre demande, aménager le nombre et les dates d'encaissement. Veuillez dans ce cas prendre contact avec le secrétariat.

- **En cas de désistement moins d'un mois avant le début des cours, 50% des frais de scolarité resteront à Profilsup.**
- **Toute scolarité commencée est due dans son intégralité, quel que soit le mode de règlement. (Sauf maladie ou accident grave justifiant un abandon).**

Je soussigné _____, représentant légal de l'étudiant, déclare avoir pris connaissance et pleinement accepter :

- les conditions de préparation (nature et contenu des disciplines étudiées)
- les tarifs et les modalités de règlement, notamment les conditions de remboursement.

Dossier à renvoyer à

Secrétariat PROFILSUP
8 rue Henri Oudin
86000 POITIERS

DATE : / /

SIGNATURE
précédée de la mention « lu et approuvé »

DOCUMENTS A NOUS RETOURNER

- Dossier de pré-inscription dûment rempli avec une photo complémentaire
- Bulletins de notes de 1^{ère} et de Terminale en votre possession
- Une enveloppe pré timbrée et libellée à l'adresse des parents
- Un chèque de 550 € à l'ordre de Profilsup, correspondant aux frais de dossier.